



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2025/02/001**

Politique de la Ville – Habitat - Logement

OBJET : Modalités de mise en œuvre de l'extension de l'autorisation préalable de mise en location

Séance du 10 février 2025

Date de convocation : 4 février 2025

Membres en exercice : 33

26 présents – 33 votants

Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents : Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON.

Absents ayant donné procuration :

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT

Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD

Jean-Paul BERTRAND a donné procuration à Benjamin ROUVIERE

Sandrine RIOS a donné procuration à René GIMENEZ

Jean-Pierre GUSAÏ a donné procuration à Serge GARNIER

Agnès AUGUSTE a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Alexandre BRIGNACCA a été élu à l'unanimité par 33 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

RAPPORTEUR : M. Christian SOMMACAL, adjoint au maire

EXPOSE : Par délibération du 24 mars 2019, exécutoire le 4 avril 2019, la Communauté de communes de Petite Camargue a instauré, à la demande de la commune de Vauvert, le permis de louer, sous le régime de l'autorisation préalable, a défini le périmètre concerné et en a délégué la mise en œuvre et le suivi à la commune. Ainsi, Vauvert a été la première commune du Gard à mettre en place ce dispositif afin de lutter contre l'habitat indigne.

Par délibération du 11 décembre 2024, exécutoire le 17 décembre 2024, la Communauté de communes de Petite Camargue a instauré, toujours à la demande de la commune de Vauvert, l'augmentation du périmètre concerné et en a délégué la mise en œuvre et le suivi à la commune. Le périmètre retenu est celui de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (Opah-RU), permettant une complémentarité de l'action publique de lutte contre l'habitat indigne.

Sont concernés les logements de plus de 15 ans du centre ancien.

La mise en œuvre effective de l'extension du dispositif débute, selon les termes de la loi ALUR du 24 mars 2014, six mois francs après que la délibération qui l'instaure a acquis son caractère exécutoire, soit le 18 juin 2025.

PROPOSITION : Il est proposé au conseil municipal

- D'approuver la poursuite par la commune de sa mission de mise en œuvre et de suivi des autorisations préalables de mise en location, et ce sur le périmètre étendu.
- D'adopter l'ensemble des modalités ci-dessus détaillé.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter par 26 voix pour (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Carole CALBA) **et 7 voix contre** (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,


Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier